

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 5

Artikel: La Protection de la population se met en place

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFPC

La Protection de la population se met en place

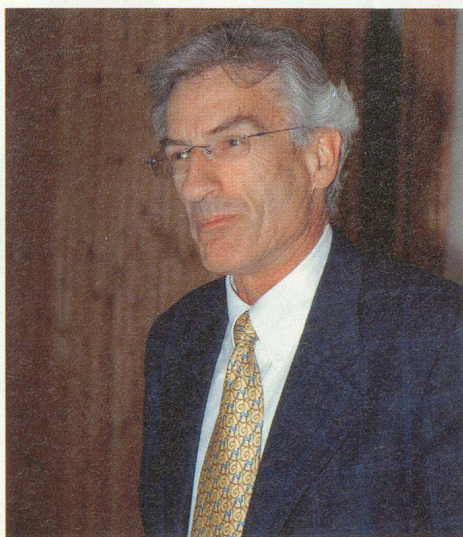
Une quarantaine de membres et de représentants d'autorités communales ont assisté à l'assemblée générale de l'Union fribourgeoise de la protection civile (UFPC), le 20 mai à Fribourg. Cette assemblée a été marquée par la présence du conseiller d'Etat Claude Grandjean qui s'est exprimé sur l'option choisie par le canton pour l'organisation de sa protection de la population et de la protection civile.

RENÉ MATHEY

Dans son rapport, Jean-Pierre Dorand, président de l'UFPC, a mis l'accent sur ce paradoxe intéressant qui veut que depuis la fin de la guerre froide entre les deux grands blocs, il n'y a jamais eu autant de conflits un peu partout dans le monde. Sans compter un accroissement de la capacité nucléaire de certains pays (Corée du Nord, voire Iran) et l'apparition exacerbée d'extrémismes conduisant à l'accroissement d'actes terroristes, n'importe où et à n'importe quel moment dans le monde.

Si l'on y ajoute les catastrophes «naturelles», en augmentation constante (le tsunami constitue à cet égard un exemple frappant, sans compter la malaria et d'autres types de pandémies), on s'aperçoit que le nombre de vies perdues suit une courbe presque exponentielle. Tous ces éléments devraient faire réfléchir et nous inciter à plus de prévention.

Du côté de notre pays, le concept de Protection de la population est introduit souvent avec lenteur et précaution. A l'échelon du



Claude Grandjean, conseiller d'Etat:
«La loi sur la Protection de la population sera prête pour fin 2006.»

Claude Grandjean et M. Audergon.



L'heure des petits-fours.

canton, les compagnies d'intervention se mettent en place. De son côté, le Comité de l'UGPS a décidé de nouer des contacts avec les associations d'autres partenaires, non pas dans l'intention de créer une entité unique, mais plutôt dans un esprit de partage.

Protopop: le point de la situation

Pour Claude Grandjean, le plan Orca demeure l'instrument de conduite du canton en matière de gestion des événements extraordinaires. Il précise que le canton a mandaté M. Audergon, ingénieur, afin de réaliser une analyse la plus objective possible des risques et des probabilités de survenance, afin de mieux préciser l'instrument de conduite qui influencera directement la structure d'intervention et le fonctionnement du plan Orca qui d'ailleurs a subi une refonte complète. C'est vraisemblablement la première fois qu'une analyse aussi complète et fouillée est



réalisée à l'échelon d'un canton. Il s'agit d'un travail considérable qui a réservé pas mal de surprises dans les résultats. Pourtant, il est important, selon M. Audergon, de se souvenir qu'il ne s'agit que de projections dans le temps (dix ans) d'un certain nombre d'éléments, mais que ceux-ci sont susceptibles d'évoluer, parfois même rapidement. On pourrait déjà en déduire qu'il faut mettre en place un observatoire, afin de suivre l'évolution, de corriger lorsque cela est possible et d'éviter qu'une telle étude ne reste... qu'une étude de plus.

C'est depuis l'année 2003 que la Direction de la sécurité et de la justice travaille sur la définition d'une stratégie en matière de protection de la population et par voie de conséquence sur celle de la protection civile. Et tout cela dans un temps très court. Le Plan directeur est maintenant sous toit et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Il permettra, dans les dispositions prises au niveau de la protection civile et de son organisation, de répondre aux besoins liés par le concept de protection de la population. Claude Grandjean se réjouit de constater que «la nouvelle organisation de protection civile se met rapidement en place (elle fonctionne parfaitement) et qu'un excellent consensus quant au concept d'engagement a été trouvé entre le canton et les communes».

Le conseiller d'Etat précise: «S'agissant de la Protection de la population, à savoir la mise

en place de structures modulables destinées à assurer la conduite des opérations, à fournir aide et protection, protéger les bases d'existence en cas de situations d'urgences, les travaux sont en cours.» L'objectif visé par la Direction de la sécurité et de la justice, précise Claude Grandjean, est de disposer d'une Loi sur la Protection de la population à fin 2006.

Il appartenait ensuite à M. Audergon de présenter les points importants découverts par le groupe de travail chargé de l'analyse des dangers. En l'absence des schémas présentés, il est quasiment impossible de résumer l'ensemble des résultats obtenus. En bref, les études ont porté sur les différents dangers que représentent les risques dits techniques (barrage, radioactivité, matières chimiques, grands incendies, chutes d'avions, etc.). On y a ajouté des thèmes qui ne figuraient pas dans Katarisk (ou pas directement), par exemple des pannes de réseaux, l'intoxication de masse. Un autre volet analysé a été celui des dangers de société (flux migratoires, violence infraguerrière, violences sociales ainsi que les crises d'approvisionnement). C'est d'ailleurs la première fois que le thème de l'approvisionnement est introduit dans une étude à l'échelon cantonal. Enfin, pour la méthodologie utilisée, l'étude a tenu compte d'éléments portant sur la fréquence possible, l'accroissement des dangers (influence de la cause et de l'effet) et du facteur temps (délai).

Il est assez étonnant, pour des études réalisées en septembre 2004, de constater que les épidémies et autres pandémies (par exemple il était déjà question de la grippe aviaire) présentent une probabilité élevée de survenance et se situent dans une zone de risque maximum. Autre exemple, les tremblements de terre se situent dans une zone de fréquence moins élevée, mais tout de même assez importante. A ce sujet, avec l'aide d'un programme informatique américain, une simulation de tremblement de terre a été réalisée pour la ville de Fribourg, en choisissant sciemment la nuit et en fonction d'un cas se situant à Bâle. C'est avec étonnement qu'il a été constaté le nombre de personnes sans abri qu'il faudrait évacuer, soit quelque 15 000 à 16 000 personnes. On peut préciser que ces chiffres ont été comparés en utilisant d'autres programmes et avec l'aide des services de la Confédération. Les résultats sont quasi identiques.

Sur le plan de l'approvisionnement, il n'y a pas que le pétrole, mais aussi l'électricité. Sans entrer dans les détails, on dira que tous les experts s'accordent à dire que s'il y a un manque d'énergie de 20%, on se situe déjà dans un cas de crise grave. Dès lors que l'on atteint un seuil de six mois, c'est une catastrophe, simplement parce que l'ensemble des stocks aurait disparu. Et de préciser qu'il s'agit d'un scénario de pénurie et non de guerre! □

LES «TRIBULATIONS» DES TENUES BLEUES

De la RAMA à Dakar

En collaboration avec l'OFPC, respectivement l'OFPP, l'Organisation internationale de Protection civile (OIPC) a lancé un appel auprès des cantons et des communes afin de récolter du matériel et des équipements PCI ou de sapeurs-pompiers, au profit de pays en voie de développement. Parmi d'autres exemples, voici celui de l'OPC de la ville de Lausanne, du voyage et de la réception de quelque 300 tenues (auxquelles la ville de Genève a ajouté 300 casques jaunes) par la protection civile du Sénégal, à Dakar.

RENÉ MATHEY

Tout a commencé par un coup de téléphone de Marc-André Marchand, patron de la protection civile de la ville de Lausanne à Jean-Charles Dédo. En effet, avec la diminution drastique des effectifs et le changement de tenues mieux adaptées aux modifi-



**Chargement des
premières palettes.**



**Jean-Charles Dédo
et M. Mühletaler
font l'inventaire.**